



Communauté de Communes
du Pays de
Stenay et du Val Dunois

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 18 octobre 2023

ORDRE DU JOUR

Développement économique et touristique

OBJET 1/ EPFGE – Compte rendu d'activités des études en cours sur le territoire

OBJET 2/ Petites villes de demain : approbation de la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Travaux

OBJET 3/ Station-service Dun-sur Meuse – modification de marché

Administration

OBJET 4/ Indemnité versée aux membres du bureau

OBJET 5/ Ajustement des commissions de travail

Ressources humaines

OBJET 6/ Modification du RIFSEEP

OBJET 7/ Modification de la durée hebdomadaire de service

Finances

OBJET 8/ Suppression du budget annexe SPANC

INFORMATION sur la situation financière de la Communauté de communes

Questions diverses

Développement économique et touristique

OBJET 1 / **EPFGE – Compte rendu d’activités des études en cours sur le territoire**

Annexe n°1 – Ci-jointe

Le compte rendu d’activité de l’EPFGE vise à présenter l’ensemble des interventions entre la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois et l’EPFGE sur son territoire. Les opérations en cours sur le territoire sont :

- Stenay – Aristide BRIAN : convention signée en décembre 2021 – récupération par la commune de certains bâtiments afin de les rénover et créer des constructions adaptées aux besoins de la population actuelles.
- Stenay – Ancienne Fonderie : convention signée en décembre 2021 - requalification du site de l’ancienne fonderie pour y réaliser un aménagement mixte lié aux thématiques de la biodiversité, du paysage, du tourisme et du secteur ESS.
- Stenay – Ilot Marguerite : convention signée en août 2020 – opération de revitalisation du centre bourg
- Du-sur-Meuse – EHPAD Eugénie : convention signée en juillet 2022 - étude pré-opérationnelle sur le devenir du bâtiment dans le cas où un nouvel EHPAD verrait le jour sur la commune.

Ce compte rendu présente l’état d’avancement de ces conventions.

Le Bureau est invité à rendre un avis sur ce compte rendu d’activité avant d’en soumettre l’approbation au conseil du 24 octobre prochain.

OBJET 2 / Petites villes de demain : approbation de la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT)

Annexe n°2 – ci-jointe

La Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois et la commune de Stenay se sont engagées dans le cadre du programme « Petites villes de demain » (PDV), depuis 2022. La signature de la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) permettra la matérialisation du programme PVD, jusqu'en 2026, par des leviers fiscaux et juridiques notamment :

- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux ;
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien* ...

Ainsi l'ORT vise une valorisation d'ensemble du centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'objectif étant de redynamiser le centre-ville et ses abords et de créer les conditions d'un choix résidentiel en centre-bourg dans les prochaines années.

[Rappel] Petites villes de demain vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagés dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Le Bureau est invité à rendre un avis sur cette convention avant d'en soumettre l'approbation au Conseil communautaire du 24 octobre prochain.

Travaux

OBJET 3 / Station-service Dun-sur Meuse – modification de marché

Afin de faire face aux différents imprévus lors de la réalisation des travaux de réhabilitation d'une station-service à Dun-sur-Meuse, il est nécessaire de réaliser des modifications aux marchés initiaux, à savoir :

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 259 543.00€
Montant TTC : 311 451.60 €

- Objet de l'avenant.
La quantité pour la surface d'enrobé pris en compte dans le marché a été sous-estimé. Il convient donc d'établir un avenant avec la quantité supplémentaire d'enrobés.

L'entreprise MADIC a estimé une quantité supplémentaire de 100m² d'enrobés soit 4200,00€ HT / 5 040.00€ TTC

- Incidence financière de l'avenant :
 - Montant de l'avenant 1 :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : + 6 960.00 €
Montant TTC + 8 352.00 €
% d'écart introduit par l'avenant : + 2.68 %
 - Montant de l'avenant 1+2 :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : + 11 160,00 €
Montant TTC + 13 392.00 €
% d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : + 4.30 %
 - Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :
Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 270 703,00 €
Montant TTC : 324 843.60 €

Le Bureau est invité à **approuver** cette modification de marché.

Administration

OBJET 4 / Indemnité versée aux membres du bureau

Il est proposé de verser une indemnité de fonction aux conseillers titulaires ayant reçu une délégation particulière.

Cette possibilité est soumise à deux conditions :

- 1- l'indemnité votée peut correspondre au maximum à 6% de l'indice 1027, soit 245,15 €
- 2- ces indemnités doivent entrer dans l'enveloppe globale des indemnités maximales versées au Président et Vice-présidents, à savoir 7 049,40 €

Le Président percevra 75% de son indemnité et les Vice-présidents percevront 60% de leur indemnité, ainsi la différence entre l'enveloppe votée et l'enveloppe maximale est de 2 520,57 €.

Le Bureau est invité à **rendre à avis** sur ce point avant d'en soumettre l'approbation au prochain conseil communautaire.

OBJET 5 / Ajustement des commissions de travail

Ce point fera l'objet d'un travail transversal durant la réunion de bureau.

Le Bureau est invité à remettre un avis sur ces commissions avant d'en soumettre l'approbation au Conseil Communautaire du 24 octobre prochain.

Ressources Humaines

OBJET 6 / Modification du RIFSEEP

Par sa décision rendue le 22 novembre 2021, le Conseil d'Etat a confirmé la position jurisprudentielle qui limite le maintien de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise à l'application stricte du principe de parité de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En l'occurrence, il a été considéré que les délibérations des collectivités prévoyant le maintien de l'IFSE en cas de congé longue maladie et de congé longue durée pour leurs agents, maintien qui n'est pas prévu pour les agents de l'État, octroient aux fonctionnaires territoriaux un avantage qui méconnaît le principe de parité. Ce qui était le cas pour la délibération de la Communauté de communes.

En conséquence, une délibération peut maintenir la part du régime indemnitaire relative à l'exercice des fonctions seulement en cas de congé maladie ordinaire ou de congé pour invalidité temporaire imputable au service mais elle ne peut pas le maintenir en cas de congé longue maladie ou de congé longue durée.

Ainsi il convient de préciser que la part du régime indemnitaire lié à l'exercice des fonctions suivra le traitement en cas de congé longue maladie ou en cas de congé longue durée.

Le Bureau est invité à **remettre un avis** sur cette modification du RIFSEEP avant d'en soumettre l'approbation au prochain conseil communautaire.

OBJET 7 / Modification de la durée hebdomadaire de service

Suite aux prises de postes après la rentrée scolaire, il est nécessaire d'ajuster certaines durées hebdomadaires de service, à savoir :

Fonction	DHS actuelle	DHS révisée
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL cantine Dun / bus / ménage / école de Dun	15.5/35ème	16.5/35ème
ATSEM PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE péri / atsem /ménage soir -école de Dun	25/35ème	26/35ème
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL cantine Stenay	20/35ème	21/35ème

Le Bureau est invité à **approuver** ces modifications.

Finances

OBJET 8 / Suppression du budget annexe SPANC

Avant le 1^{er} janvier 2023, le service public lié à l'Assainissement Non Collectif sur le territoire était géré du côté de l'ancien Pays de Stenay, par l'agent en charge du et du côté de l'ancien Val Dunois, par un agent du SIAEP et était ainsi géré par deux budgets annexes différents, budget assainissement et le budget SPANC.

Après cette date la Communauté de communes a confié la gestion des contrôles SPANC à un prestataire extérieur via un marché public de service.

Ainsi, après concertation avec les services de gestion comptable de Montmédy, il apparaît opportun de supprimer le budget annexe SPANC et de comptabiliser l'ensemble des dépenses et recette de ce service sur le budget annexe assainissement, supprimant ainsi les différentes modalités d'application de la TVA suivant le budget annexe concerné.

Le Bureau est invité à **remettre un avis** sur ce point avant d'en soumettre l'approbation au conseil communautaire du 24 octobre prochain.

INFORMATION sur la situation budgétaire de la Communauté de communes

Ce point sera présenté durant la réunion de bureau.

Questions diverses